

de la dite église, et bienfaiteur généreux de la dite paroisse, où il a exercé pendant vingt ans avec un zèle soutenu, les pénibles fonctions de missionnaire. La dite messe devra être acquittée aux frais de la fabrique chaque année le 2 janvier, durant le temps que l'église actuelle subsistera sur l'emplacement donné par M. Bourg".

Ces deux fondations de messes furent réduites à 30 ans, par décision de Mgr de Québec.

Ce sont les derniers actes officiels de M. Desjardins à Carleton.

On a pu constater, par la lecture de ses admirables lettres, que sa santé commençait à souffrir et à s'altérer à raison des fatigues essuyées dans ses courses apostoliques durant les six longues années passées au service des âmes dans la Baie des Chaleurs et dans la Gaspésie.

Mgr Denaut, évêque de Québec, le rappela en 1801, et le plaça à la cathédrale auprès de son ami et protecteur Mgr Plessis, qui continuait à remplir la charge de curé, tout en étant évêque coadjuteur. Le prélat avait une estime particulière pour cette généreuse phalange de prêtres français qui avaient émigré plutôt que de prêter serment à la Constitution civile du clergé. En quittant la France, M. Desjardins avait renoncé à un canonicat dans la cathédrale de Bayeux.

En devenant évêque titulaire, Mgr Plessis nomma M. Desjardins curé d'office de la cathédrale, et, peu de temps après, chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Mais l'ancien missionnaire de la Baie des Chaleurs et de la Gaspésie, continua à s'occuper de ses chères missions, dont il s'était constitué le procureur et le pourvoyeur bien-faisant.

Connaissant leur pauvreté et leur dévouement, il ne manquait jamais de mettre à bord des bateaux pêcheurs qui retournaient après avoir vendu leur cargaison, des objets de